



## Compte-rendu

**Présents** : Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothée PINCHON, Yolande DURAND-ODIEVRE, Christian BOUREZ, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Christiane CNOQUAERT-HERMAN, Emmanuel WECXSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Guy ROUZE, Marylène CLEENEWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

**Absents excusés** : M. Jean DESEURE, Mme Isabelle DAUVERGNE

## Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 28 janvier au 28 mars 2018. Ces délégations font l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité.

## 1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants

<i>Date</i>	<i>Nature du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 1 désamiantage	ABO ENVIRONNEMENT (Templemars)	3 588,60 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 2 gros oeuvre	MJ BAT (Morbecque)	65 423,47 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 3 charpente bois ossature bois bardage bois couverture étanchéité	CHARPENTIER DES FLANDRES (Meteren)	69 902,54 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 4 menuiseries extérieur aluminium	VAN HENIS (Tourcoing)	27 205,50 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 5 plâtrerie isolation menuiseries intérieures	MODULE (Meteren)	61 869,50 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 6 peintures	BPSL (Coudekerque-Branche)	4 287,74 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 7 sols souples	BPSL (Coudekerque-Branche)	4 371,90 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 8 électricité	ID'ELEC (Meteren)	14 874,43 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 9 plomberie	ID'ELEC (Meteren)	6 576,62 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 10 chauffage ventilation	QUATANNENS (Tourcoing)	14 200,00 €
16/03/2018	Salle de Musique : attribution lot 11 VRD	VAN EECKE (Steenvoorde)	28 742,00 €
26/03/2018	Espace sportif : avenant lot 7 carrelage	TECHNI DECO (Dunkerque)	- 600,00 €

## 2) Délivrance de concessions au cimetière :

<i>Date</i>	<i>Durée</i>	<i>Type</i>	<i>Cimetière</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Bénéficiaires</i>
13/03/2018	50 ans	Cavurne	Centre-Bourg	Mme DANES	M. & Mme DANES Patrick

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

## Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** l'attribution, au titre du budget primitif de l'année 2018, des subventions proposées ci-dessous :

Subventions associations	Proposition 2018
ACTIVITES PHYSIQUES FEMININES	410.00 €
AFAFI	200.00 €
ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE METEREN	410.00 €
APEL ECOLE FABRE D'EGLANTINE	410.00 €
ARCADE - PAYSANS ET RURAUX SOLIDAIRES	400.00 €
ATOUT JEUNE	20 000.00 €
BAR'ABADUM	300.00 €
CLUB METERENNOIS DE L'AMITIE	615.00 €
COMITÉ DES FÊTES DE MÉTEREN	11 500.00 €
COURIR AU MONT DES CATS	510.00 €
DANSE MODERNE METERENNOISE	800.00 €
F.C. METEREN	3 260.00 €
F.N.A.C.A. METEREN	410.00 €
FLANDRES TELEVISION	400.00 €
FOYER RURAL METEREN	1 200.00 €
HARMONIE MUNICIPALE DE METEREN	4 500.00 €
LA BOULE FLAMANDE METERENNOISE	410.00 €
LES AMIS D'AYMON	410.00 €
LES AMIS DU MONT DES CATS	510.00 €
LES CHŒURS DES MONTS DE FLANDRE	410.00 €
LUPUL'IN	4 500.00 €
MRJC	100.00 €
RESIDENTS +	500.00 €
SOLIDARITE HANDI Flandres	410.00 €
TENNIS CLUB METEREN	1 200.00 €

## Compte administratif 2017 - Affectation de résultats - Budget 2018

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

☞ **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fonctionnement :

Dépenses : 1 216 089,34 €  
 Recettes : 1 451 475,01 €  
 Soit un résultat net 2017 de : 235 385,67 €  
 Et un résultat cumulé de : 544 046,49 €

Investissement :

Dépenses : 1 839 370,49 €  
 Recettes : 618 950,33 €  
 Soit un résultat net 2017 de : - 1 220 420,16 €  
 Et un résultat cumulé de : 2 026 594,68 €

Restes à réaliser 2017 (dép.) : 1 351 700,00 €

☞ **DECIDE d'AFFECTER :**

- à l'article R 001 de la section d'investissement du budget primitif 2018, la somme de 2 026 594,68 €,
- à l'article R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2018, la somme de 544 046,49 €.

☞ **DECIDE** de maintenir les taux de contributions directes pour 2018 à l'identique de l'année précédente,

☞ **APPROUVE** le budget primitif 2018 qui présente le bilan suivant :

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 970 675,00 €      Section d'investissement : Dépenses : 2 495 349,00 €  
 Recettes : 1 970 675,00 €      Recettes : 3 228 830,00 €

Par ailleurs, Le Conseil Municipal **PRECISE** que le tarif appliqué pour les enfants placés en famille d'accueil et étant inscrits aux accueils de loisirs municipaux est celui de la tranche 1.

## Commémoration du centenaire de la Grande Guerre

Considérant que M. César HERREMAN, Maire de Méteren de 1900 à 1940 a été le promoteur, l'animateur et le réalisateur du rayonnement de Méteren, notamment lors de la reconstruction du village après le premier conflit mondial, considérant par ailleurs que les troupes britanniques ont grandement contribué à la libération du village, notamment la neuvième division écossaise qui a libéré le village le 19 juillet 1918, le Conseil Municipal :

☞ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à ce que la place de Méteren, actuellement sans nom spécifique, soit dénommée « place César HERREMAN »,

☞ **APPROUVE** la pose sur la mairie d'une plaque commémorative en l'honneur des troupes britanniques qui ont libéré le village en 1918.

## CCFI - Acceptation Fonds de Concours

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure n°2017/135 du 19 octobre 2017, décidant d'attribuer un Fonds de Concours à la commune de Méteren pour la réalisation d'une extension de l'atelier municipal, considérant que les travaux d'extension ont été réalisés conformément au programme prévu, le Conseil Municipal, après délibération, **VALIDE** le principe de versement du Fonds de Concours proposé par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, à hauteur de 10 500 € maximum.

## SIECF - Cotisations communales et groupement de commande achat d'énergie

Le Conseil Municipal, après délibération :

☞ **DECIDE** de fiscaliser les cotisations communales dues au SIECF au titre de l'année 2018.

☞ **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, au bénéfice de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics du territoire de Flandre,

☞ **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,

☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la Convention de groupement de commandes,

☞ **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## SIDEN-SIAN - Modifications statutaires

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE de :**

☞ **APPROUVER** les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.

☞ **APPROUVER** « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat.

## CdG59 - Désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Le Conseil Municipal, après délibération, **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

## Avis sur le plan de zonage du futur PLUI

Vu le projet de plan de zonage du futur Plan Local Intercommunal présenté par les services de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, considérant que l'évolution des zones à urbaniser est cohérente et pertinente avec un développement communal conforme aux recommandations du Schéma de Cohérence Territorial, considérant que la commune de Méteren a largement contribué ces dernières années au développement économique du territoire avec la création de deux zones à vocation économique à proximité des accès de l'autoroute A25, considérant que le projet d'implantation d'une troisième zone de ce type à proximité surdimensionnera ce type d'activité au détriment du caractère encore rural du village, considérant que la surface projetée de cette future zone est démesurée par rapport à la taille du territoire aggloméré, le Conseil Municipal, après délibération et vote à bulletins secrets, par 11 voix pour, 4 voix contre et 1 bulletin blanc, **S'OPPOSE** à l'implantation d'une nouvelle zone à vocation économique telle qu'elle est prévue dans le projet de plan de zonage du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal entre l'autoroute A25 et la route départementale 933 vers Flêtre.